



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES  
PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES D'EURE ET LOIR  
3, PLACE DE LA REPUBLIQUE  
28019 CHARTRES CEDEX

Chartres, le 4 mai 2015

**Décision n° du 4 mai 2015 de Monsieur Michel DERRAC, Administrateur Général des finances publiques relative aux délégations de signature**

Nommé Directeur Départemental des Finances publiques par décret du Président de la République en date du 11 juillet 2014, j'ai constitué comme suit, en application des décrets n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques, n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, de l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de directions régionales et départementales des finances publiques, des décrets n°2010-986 et 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A et du corps des contrôleurs des finances publiques, la liste de mes mandataires et l'étendue de leurs pouvoirs.

Ne sont pas visés par ces délégations les actes qui relèvent de ma seule compétence :

- la mise en débet des comptables directs du Trésor et des régisseurs du secteur public local ;
- toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers ;
- l'assignation en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- la signature du compte de gestion.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées. Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

**Délégations Générales**

- M. Frédéric BERTRAND, Inspecteur Principal des Finances Publiques, en charge du Pôle « gestion publique »,
- M. Eric DUNAS, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, en charge du pôle « pilotage et ressources,
- Mme Marilyn LE DREN, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, en charge du Pôle « gestion fiscale »,

Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et agir en justice.

**Délégations spéciales**

Délégation spéciale concernant l'ordonnancement des dépenses est donnée à M. Eric DUNAS, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, en charge du pôle « pilotage et ressources », lequel pourra sur le fondement des articles 32 et 33 du décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 paru au Journal Officiel du 25 juin 2010, relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile de France, subdéléguer sa signature aux responsables de la division gérant le budget, à savoir M. Michel HUET, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques.

Délégation spéciale est donnée à Mme Marilyn LE DREN, Administratrice des Finances Publiques Adjointe en charge du pôle « gestion fiscale », laquelle pourra sur le fondement des de l'article R\* 260 A-1 du livre des procédures fiscales autoriser la vente des biens meubles saisis.

Délégation spéciale concernant la gestion de la Mission Risques et Audit, pour ce qui concerne la cellule qualité comptable, est donnée à Mme Françoise ROUSSET, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, à

condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de M. Michel DERRAC, les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier de cet empêchement.

Délégation spéciale concernant la gestion de la mission départementale d'audit est donnée à Mme Dominique HALLOT et MM. Jean-Marc PRIEUR, Frédéric FRAYSSE et Paul-Alexandre GUILLAUMIN, Inspecteurs Principaux des Finances Publiques. Cette délégation concerne les actes suivants : signature des rapports d'audit, des relances en cas d'absence de réponse des audités et des opérations relatives aux remises de services quelle que soit leur nature

Délégation spéciale, au titre de la conduite de la mission de la politique immobilière de l'Etat est donnée à Mme Nathalie HILAIRE, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, pour signer les affaires relevant de son secteur d'activité.

Délégation spéciale de signature au titre de la communication est donnée à :  
Mme Marilyn LE DREN, Administratrice des Finances Publiques Adjointe ;  
Mme Maryline DIETRICH, Contrôleuse des Finances Publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marilyn LE DREN, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

---

Délégation spéciale de signature est, en outre, accordée pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative :

#### 1. Pour la Division collectivités locales

Mme Annie GANTIE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques

##### 1.1. Service de la fiscalité directe locale

M. David BOILET, Inspecteur des Finances Publiques

Mme Micheline BOUCHARD, Contrôleuse Principale des Finances Publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de M. David BOILET, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

##### 1.2. Service CEPL gestion - qualité comptable - Hélios

Mme Dominique KLECHE, Inspectrice des Finances Publiques

Mme Laetitia LANGLOIS, Inspectrice des Finances Publiques

Mme Régine LAUNAY, Contrôleuse Principale des Finances Publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Dominique KELCHE ou Laetitia LANGLOIS, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Mme Véronique HUBERT, Contrôleuse Principale des Finances Publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Dominique KELCHE OU Laetitia LANGLOIS, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Mme Lydie GUILLAUMIN, Contrôleuse Principale des Finances Publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Dominique KELCHE ou Laetitia LANGLOIS, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

##### 1.3. Dématérialisation, monétique, analyses financières

Mme Fanny LAFARGUE, Inspectrice des Finances Publiques

Mme Marie-Claude AUGROS, Inspectrice des Finances Publiques

##### 1.4. Affaires économiques

Mme Magali FRAYSSE, Inspectrice des Finances Publiques

M. Glen LE BARS, Inspecteur des Finances Publiques

#### 2. Pour la Division opérations de l'Etat

Mme Françoise ROUSSET, Inspectrice divisionnaire

Mme Françoise ROUSSET est en outre habilitée pour la validation et la signature électronique des virements de gros montant, des virements urgents et des virements vers l'étranger.

#### 2.1. Comptabilité de l'Etat

Mme Ariane GUILLAUMIN, Inspectrice des Finances Publiques

Mme Ariane GUILLAUMIN est en outre habilitée pour la validation et la signature électronique des virements de gros montant, des virements urgents et des virements vers l'étranger.

Mme Anne JACOB, Contrôleuse Principale des Finances Publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ariane GUILLAUMIN, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Mme Anne JACOB est en outre habilitée pour la validation et la signature électronique des virements de gros montant, des virements urgents et des virements vers l'étranger.

## 2.2. Dépôts de fonds- CDC

Mme Anne MELLET, Inspectrice des Finances Publiques

Mme Anne MELLET est en outre habilitée pour la validation et la signature électronique des virements de gros montant, des virements urgents et des virements vers l'étranger

## 2.3. Comptabilité du recouvrement et des produits divers – Dépense de l'Etat

Mme Ariane GUILLAUMIN, Inspectrice des Finances Publiques

Mme Ariane GUILLAUMIN est en outre habilitée pour la validation et la signature électronique des virements de gros montant, des virements urgents et des virements vers l'étranger.

Mme Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Contrôleuse principale des Finances Publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ariane GUILLAUMIN, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Mme Christine REBMEISTER, Contrôleuse Principale des Finances Publiques en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ariane GUILLAUMIN, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Mme Martine LUCAS, Contrôleuse Principale des Finances Publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ariane GUILLAUMIN, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

## 3. Pour la Division France Domaine

Mme Nathalie HILAIRE, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, pour tous les actes de gestion (émission, au nom de l'administration, d'avis d'évaluation domaniale, instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine, acquisitions par la SAFER, en cas d'avis défavorable du service du Domaine) à l'exception des actes suivants :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale, supérieurs à 450.000 € pour les estimations en valeur vénale et 45.000 € en valeur locative ;
- fixer et liquider l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat supérieurs à 15.250 € pour les promesses de vente et signatures d'actes d'acquisition, et 4.500 € pour les prises à bail ;

M. Michel BERLOT, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, pour tous les actes de gestion (émission, au nom de l'administration, d'avis d'évaluation domaniale, instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine, acquisitions par la SAFER, en cas d'avis défavorable du service du Domaine) à l'exception des actes suivants :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale, supérieurs à 450 000 € pour les estimations en valeur vénale et 45 000 € en valeur locative ;
- fixer et liquider l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat supérieurs à 15 250 € pour les promesses de vente et signatures d'actes d'acquisition, et 4 500 € pour les prises à bail ;

Délégation spéciale est, en outre, accordée à Mme Jacqueline COISSAC, Inspectrice des Finances Publiques, pour émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale dans les limites, d'une part, de 250 000 € pour les évaluations particulières en valeur vénale établie dans le cadre d'un rapport d'ensemble préalablement approuvé toutes les fois où il y a application pure et simple des bases générales d'estimation retenue, d'autre part, de 175 000 € pour les valeurs vénales et 8.000 € pour les valeurs locatives pour les évaluations n'entrant pas dans le cadre d'un rapport d'ensemble préalable.

Délégation spéciale est, en outre, accordée à Mme Sarah ALAMI, Inspectrice des Finances Publiques, pour émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale dans les limites, d'une part, de 250 000 € pour les évaluations particulières en valeur vénale établie dans le cadre d'un rapport d'ensemble préalablement approuvé toutes les fois où il y a application pure et simple des bases générales d'estimation retenue, d'autre part,

de 175 000 € pour les valeurs vénales et 8.000 € pour les valeurs locatives pour les évaluations n'entrant pas dans le cadre d'un rapport d'ensemble préalable.

Délégation spéciale est, en outre, accordée à M. Jérôme COMMEINHES, Inspecteur des Finances Publiques, pour émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale dans les limites, d'une part, de 250 000 € pour les évaluations particulières en valeur vénale établie dans le cadre d'un rapport d'ensemble préalablement approuvé toutes les fois où il y a application pure et simple des bases générales d'estimation retenue, d'autre part, de 175 000 € pour les valeurs vénales et 8.000 € pour les valeurs locatives pour les évaluations n'entrant pas dans le cadre d'un rapport d'ensemble préalable

---

Délégation spéciale pour tous les actes relatifs à la gestion du pôle « pilotage et ressources » et aux affaires qui s'y attachent :

Délégation spéciale de signature est, en outre, accordée pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitatives :

1. Pour la Division des Ressources Humaines

Mme Véronique DECARNE, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

1.1. Service Ressources Humaines

Mme Josette BERLOT, Inspectrice des Finances Publiques

Mme Dominique KELCHE, Inspectrice des Finances Publiques

M. Thierry COUVRAY, Inspecteur des Finances Publiques ou Mme Caroline GUYONNOT, Contrôleuse Principale des Finances Publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Josette BERLOT ou Dominique KELCHE, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Mme Aline MARIN, Contrôleuse des Finances Publiques

1.2. Formation professionnelle

M. Thierry COUVRAY, Inspecteur des Finances Publiques

Mme Christiane GUYON, Contrôleuse des Finances Publiques

Mme Josette BERLOT ou Mme Dominique KELCHE, Inspectrices des Finances Publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry COUVRAY, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

2. Pour la division Budget, Affaires Immobilières - Logistique, Stratégie, Contrôle de gestion et Qualité de service

M. Michel HUET, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

2.1. Budget

M. Eric JOSEPH, Inspecteur des Finances Publiques

M. Franck LUCEREAU, Inspecteur des Finances Publiques en cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric JOSEPH, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

2.2. Affaires Immobilières et Logistique

M. Franck LUCEREAU, Inspecteur des Finances Publiques

M. Thierry JAMAIS, Contrôleur Principal des Finances Publiques

M. Eric JOSEPH, Inspecteur des Finances Publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck LUCEREAU, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

2.3. Contrôle de Gestion, Stratégie, Qualité de Service

Mme Florence DIANCOURT, Inspectrice des Finances Publiques

Mme Maryline DIETRICH, Contrôleuse des Finances Publiques

---

Délégation spéciale pour tous les actes relatifs à la gestion du pôle « gestion fiscale » et aux affaires qui s'y attachent :

Délégation spéciale de signature est, en outre, accordée pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés est limitative et vise :

Pour les Inspecteurs Principaux des Finances Publiques : les décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitutions d'office dans la limite de 200 000 € et les décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction portant sur les droits ou les pénalités dans la limite de 150 000 €.

Les décisions portant sur les demandes de remboursement de crédits de TVA dans la limite de 800 000 €.

Les décisions portant sur les demandes d'admission en non valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables de la DDFiP pour les particuliers et pour les professionnels dans la limite de 50 000 €.

La signature des certificats de dégrèvement, les ordres de restitution et les décisions de décharges relatifs aux décisions contentieuses dans la limite de 200 000 € et gracieuses dans la limite de 150 000 € prises sur les impôts recouvrés par les comptables de la DDFiP.

Pour les Inspecteurs Divisionnaires des Finances Publiques : les décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitutions d'office dans la limite de 100 000 € et les décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction portant sur les droits ou les pénalités dans la limite de 50 000 €.

Les décisions portant sur les demandes de remboursement de crédits de TVA dans la limite de 100 000 €.

La signature des certificats de dégrèvement, les ordres de restitution et les décisions de décharges relatifs aux décisions contentieuses dans la limite de 100 000 € et gracieuses dans la limite de 50 000 € prises sur les impôts recouvrés par les comptables de la DDFiP.

Pour les Inspecteurs des Finances Publiques : les décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitutions d'office et les décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction portant sur les droits ou les pénalités dans la limite de 50 000 €.

Les décisions portant sur les demandes de remboursement de crédits de TVA dans la limite de 50 000 €.

La signature des certificats de dégrèvement, les ordres de restitution et les décisions de décharges relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses prise sur les impôts recouvrés par les comptables de la DDFiP dans la limite de 50 000 €.

Pour les Contrôleurs Principaux et Contrôleurs des Finances Publiques : les décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitutions d'office et les décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction portant sur les droits ou les pénalités dans la limite de 30 000 €.

Les décisions portant sur les demandes de remboursement de crédits de TVA dans la limite de 30 000 €.

La signature des certificats de dégrèvement, les ordres de restitution et les décisions de décharges relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses prise sur les impôts recouvrés par les comptables de la DDFiP dans la limite de 30 000 €.

Délégation spéciale de signature est, en outre, accordée pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitatives :

1. Pour la division Gestion fiscale, Particuliers – Professionnels – Recouvrement des produits fiscaux et des amendes,

Mme Marinette GUICHARD, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, sur le pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels et pour les actes de procédure relatifs à la mise en œuvre de procédure de recouvrement forcé ainsi que pour les décisions portant sur les demandes d'admission en non valeur des créances irrécouvrables des particuliers et des professionnels présentées par les comptables de la DDFiP dans la limite de 50 000 € par dossier.

- 1.1. Pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et amendes

Mme Marie-Andrée ROCHETEAU, Inspectrice des Finances Publiques

- 1.2. Pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des professionnels

M. Gilles LARROQUE, Inspecteur des Finances Publiques

Mme Marjorie DARAIGNEZ, Inspectrice des Finances Publiques

- 1.3. Recouvrement forcé

Mme Marie-Andrée ROCHETEAU, Inspectrice des Finances Publiques

- 1.4. Contentieux du recouvrement des particuliers et des professionnels, expertise et soutien

M. Christian MIRANDE-BROUCAS, Inspecteur des Finances Publiques

M. Renaud RANDABEL, Contrôleur Principal des Finances Publiques

2. Pour la division Contentieux d'assiette et du recouvrement – Missions Foncières et Patrimoniales

Mme Régine PLANCHAIS, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

2.1. Contentieux administratif et juridictionnel – gracieux - rescrits

Mme Dominique DEJARDIN, Inspectrice des Finances Publiques

Mme Sylvie DUMAS-CHAUMONT, Inspectrice des Finances Publiques

Mme Pascale LE TILLY, Inspectrice des Finances Publiques

M. Dominique MAHU, Inspecteur des Finances Publiques

Mme Elisabeth CHAUVET, Inspectrice des Finances Publiques

Mme Elodie CHASSEPORT, Inspectrice des Finances Publiques

M. Simon PLAISANCE, Inspecteur des Finances Publiques

Mme Eliane BOURGEOIS, Contrôleuse Principale des Finances Publiques

2.2. Missions foncières et patrimoniales

Mme Marianne LEGAY-LEFEBVRE, Inspectrice des Finances Publiques

M. Alain CREIGNOU, Inspecteur des Finances Publiques

3. Pour la division Contrôle fiscal – Redevance

Mme Martine AMALOU, Inspectrice Principale des Finances Publiques

3.1. Animation – Soutien – Poursuites correctionnelles – Commissions – Contrôle qualitatif - Statistiques CF –  
Requêtes CF – Remboursements de crédits TVA

Mme Elisabeth CHAUVET, Inspectrice des Finances Publiques

Mme Elodie CHASSEPORT, Inspectrice des Finances Publiques

Mme Sylvie DUMAS-CHAUMONT, Inspectrice des Finances Publiques

M. Dominique MAHU, Inspecteur des Finances Publiques

M. Simon PLAISANCE, Inspecteur des Finances Publiques

3.2. Service du contrôle de la redevance

Mme Colette GAUTIER, Inspectrice des Finances Publiques

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,



Michel DERRAC